

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DAC 187 Subventions (37.000 euros) aux associations le M.U.R. Modulable Urbain Réactif (11e) et Art Azoï (20e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi de deux subventions à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif et à l'association Art Azoï ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 3 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 17.000 euros est attribuée à l'association M.U.R. Modulable Urbain Réactif, Maison des associations, BP 95 -8, rue du Général Renault 75011 Paris au titre de ses activités 2016. 14645 ; 2016_ 03018.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement de 20.000 euros, est attribuée à l'association Art Azoï, 10, passage de la Fonderie 75011 Paris, au titre de ses activités 2016. 64902 ; 2016_06309.

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 37.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de l'année 2016 de la Ville de Paris, à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is fluid and cursive, with the first name "Anne" and the last name "Hidalgo" clearly distinguishable.

Anne HIDALGO